



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**15 DÉCEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-322**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

**REPRESENTE(S) :** Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Christelle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à André BONET, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LAUBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

**ABSENT(S) :** M. Bernard REYES.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Sébastien MENARD

=====

**Création d'un établissement public industriel et commercial chargé de la promotion  
touristique - Attribution d'une subvention**

M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

Vu l'article L. 2333-26 du Code général des collectivités territoriales ;

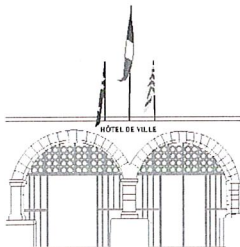
Vu l'article L. 133-7 du Code de Tourisme relatif au financement des Offices de tourisme constitués sous forme d'EPIC ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de Séjour ;

Vu la délibération portant création de l'office de tourisme de la Ville de Perpignan ;

Vu les statuts de l'office de tourisme de Perpignan ;

Considérant que l'EPIC « Office de tourisme de la Ville de Perpignan » a besoin d'assurer ses missions de service public à partir 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour garantir un service



d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique du territoire de la ville de Perpignan ;

Considérant que la création d'un office de tourisme sous forme d'EPIC emporte le reversement sur son budget de la taxe de séjour collectée par la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole pour l'année 2023 ;

Considérant, toutefois, les besoins financiers immédiats de l'EPIC qui sont nécessaires pour assurer le démarrage de ses activités au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 300.000€ à l'EPIC office de tourisme de la Ville de Perpignan pour l'année 2023 afin de lui permettre d'assurer ses missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion du territoire de la Ville de Perpignan,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20221215 - 166609 - DE. 11

Accusé reçu le : 22 DEC. 2022

Affiché le :

M. Louis ALIOT, Le Maire

